

DE LA COMMUNE DE CAMBOUNES

Nombre de conseillers :

En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11
Absents :	0
Exclus :	0

SEANCE du 13 avril 2021

Date de convocation : 6 avril 2021

Date d'affichage : 6 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DESSENS.

Présents :

Mmes Winifred Una HENDRICKEN LATIC – Maryvonne CELESTIN.

Mrs : Jean-Marie DESSENS – Laurent DEMEOCQ – Richard BUATOIS – Gérard BLATTES – Jean-Marie MARTY – Thierry COLONNEL – Jean-Luc GAUDET – Gérard MAYNADIER – Hugo PUECH.

Secrétaire de séance : Mr Gérard MAYNADIER

N° 6/2021 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 (annule la délibération n° 3/2021 du 19 janvier 2021).

Après avoir donné connaissance des modifications apportées pour 2021 aux taxes directes locales, notamment l'attribution aux communes de la part de taxe foncière sur le foncier bâti des départements, en compensation de la taxe d'habitation, Monsieur le Maire propose les taux suivants pour 2021, sans changement par rapport à 2020, hormis la modification apportée par la loi de finances pour 2021 :

- 45.20 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 64.90 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition proposés par Monsieur le Maire.

AINSI DELIBERE LE JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

N° 7/2021 : Approbation des comptes de gestion dressés par le Trésorier Municipal pour la commune et le service eau et assainissement (exercice 2020).

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier Municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées et utiles, tant pour le budget de la commune que pour celui du service de l'Eau et de l'Assainissement,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserve de sa part.

AINSI DELIBERE LE JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

N° 8/2021 : Approbation des comptes administratifs 2020.

Après avoir désigné Madame Maryvonne CELESTIN comme présidente, le conseil municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par Monsieur Jean-Marie DESSENS, Maire, et après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs résumés ci-dessous, constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous (hors présence de Mr le Maire) :

Budget communal : (9 pour – 1 contre)

Exploitation : Dépenses : 216 655.47 € Recettes : 282 802.52 €
Excédent de clôture : 66 147.05 €

Investissement : Dépenses : 125 854.66 € Recettes : 217 134.17 €
Excédent de clôture : 91 279.51 €

Budget eau & assainissement : (8 pour – 1 abstention – 1 contre)

Exploitation : Dépenses : 48 803.10 € Recettes : 84 877.26 €
Excédent de clôture : 36 074.16 €

Investissement : Dépenses : 55 155.29 € Recettes : 152 727.54 €
Excédent de clôture : 97 572.25 €

AINSI DELIBERE LE JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

N° 9 - 2021 : Affectation du résultat COMMUNE (voir page 161)

N° 10 - 2021 : Affectation du résultat EAU (voir page 161)

N° 11/2021 : Vote du budget primitif COMMUNAL 2021.

Monsieur le Maire, soumet à l'Assemblée le projet de budget communal, qui se décompose comme suit :

Fonctionnement : 335 396.00 € Investissement : 219 101.00 €

Où cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif.

AINSI DELIBERE LE JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

N° 12/2021 : Vote du budget primitif EAU 2021.

Monsieur le Maire, soumet à l'Assemblée le projet de budget communal, qui se décompose comme suit :

Fonctionnement : 86 834.00 € Investissement : 222 953.00 €

Où cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 10 voix pour et 1 contre le budget primitif.

AINSI DELIBERE LE JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

N° 13/2021 : Evaluation des charges transférées - Attributions de compensation aux communes membres.

Monsieur le Maire présente le rapport de la "Commission locale d'évaluation des charges transférées » qui doit permettre de déterminer les attributions de compensation des communes pour l'année 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la proposition de tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les communes membres pour l'année 2021.

APPROUVE le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au tableau ci-annexé.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif.

AINSI DELIBERE LE JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

N° 14/2021 : Rachat concession cimetière de Fontbelle.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors de la vente de la concession n° 238 le 29 janvier 1996 au cimetière de Fontbelle au nom de Mr et Mme Aimé HOULES, une erreur de piquetage a été effectuée.

En effet, l'implantation de cette concession est trop étroite et ne permet pas une inhumation dans de bonnes conditions.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents le rachat à Mr et Mme Aimé HOULES de la concession n° 238 au prix de 150.00 euros.

AINSI DELIBERE LE JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

N° 15/2021 : Décision modificative n° 1 – Budget communal.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'effectuer la décision modificative suivante sur le budget communal afin d'effectuer le paiement du titre de perception concernant une demande de restitution de trop perçu par notre collectivité au titre de la taxe d'aménagement de Mme Julie VIDAL :

10226 (D.Investissement) + 200.00 €

231-232 (D.Ivestissement) – 200.00 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette décision.

AINSI DELIBERE LE JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Questions diverses :

Discussion :

- Dérogation pour tonnage à Oms (Verre)
- Branchement électrique à Fontbelle (terrain derrière cimetière)
- Compteurs d'eau avec relevé à distance
- Point à temps : 2 jours
- Point sur le contrat civique
- Biens de la commune présenté par Hugo PUECH.
- Créer une commission pour l'éclairage public.
- Achat par la C.C d'un pistolet pour destruction des frelons asiatiques.

Séance levée à 22 h 45.

Mr Jean-Marie DESSENS	Mr Laurent DEMEOCQ	Mr Thierry COLONNEL	Mr Richard BUATOIS
Mr Hugo PUECH	Mr Gérard BLATTES	Mr Gérard MAYNADIER	Mr Jean-Marie MARTY
Mme Una HENDRICKEN	Mr Jean-Luc GAUDET	Mme Maryvonne CELESTIN	